

Collège Etienne de
Flacourt



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

mardi 01 octobre 2013

PROCES VERBAL

La séance est ouverte par le Principal à 17h00.

Etaient présents :

Dossier suivi par

Membres à voix délibérative :

- Administration : Jean-Philippe MOUD, Samuel DUCHESNE, Jackie MELARD, Rita RAKOTONDRAMASY
- Parents : Jean Richard BENARD, Cyril FIDA, Dieu Donné RAJERISON
- Personnel enseignants: HO-WEI KING Viviane, Pascal CARRIE, Patrick, François TURLAN.
- Personnel non-enseignant : Patrick RAHERINIANA
- Absent: Johanna MAMODALY.

Téléphone/Fax
+ 261 20 94 426 68
GSM
+261 32 07 601 10

Mél
cftulear@moov.mg

Adresse :
Rue REFOTAKA
BP 227
TULEAR

MADAGASCAR

Membres à voix consultative : ANOUVARALY Amine (Président de l'APE)

Invité à titre consultatif : Monsieur LLEDOS Jean-François, coordonateur de zone de l'AEFE.

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan de rentrée
- Point financier
- Vote de la carte des emplois 2014/2015
- Pédagogie : programme d'éducation à l'orientation (PDMF)
- Questions diverses

Le Principal fait approuver l'ordre du jour.



2/6

1) Bilan de rentrée : les effectifs

	EFFECTIFS au 1 ^{er} SEPTEMBRE 2012	EFFECTIFS au 1 ^{er} SEPTEMBRE 2013	DIFFERENCE
MATERNELLE	64	50	-14
PRIMAIRE	138	99	-39
COLLEGE	143	112	-31
TOTAL	345	261	-84(24%)

A cette rentrée scolaire, on enregistre une forte baisse des effectifs (-84 élèves). Cette baisse est d'autant plus préoccupante qu'elle concerne surtout des élèves boursiers.

Les incidences financières sont lourdes sur la fin de l'exercice budgétaire 2013 (septembre à décembre) mais surtout sur le budget 2014. Une augmentation inévitable des frais d'écolage d'environ 2 à 8% en 2014 risque encore d'accentuer le phénomène de départs des payants cette fois.

2) Points financier

2.1 - Etat des finances

Au 27.09.2013, la situation est la suivante pour le service général :

- recettes : 1 866 054 791 MGA
- dépenses : 1 990 948 716 MGA
- déficit: 124.893.925 MGA

Nous devons prélever sur le fond de roulement pour combler le déséquilibre financier.

2.2 - Perspectives 2014

- Proposition de fermeture d'un poste de résident au primaire et deux postes de résidents au secondaire pour la rentrée 2014, cela devrait permettre de limiter les effets négatifs au niveau budgétaire par rapport à la chute des effectifs élèves.
- Essayer au maximum de limiter la hausse des frais d'écolage par rapport à la situation économique et sociale des familles du collège (perspective de 2 à 8%).



2.3 Subventions AEFE

2.3.1 APP Mini-ferme

Sur une subvention de 8000 euros accordée l'an dernier. De nombreux travaux ont été réalisés. Actuellement, il reste environ 1.600.000 AR (environ 550 euros) qui serviront à l'achat des plantes et des animaux et aux frais de fonctionnement, selon la poursuite ou pas du projet.

2.3.2 APP Aloalo : acceptée.

2.3.3 APP Isalo : acceptée.

3) Carte des emplois

Proposition de fermeture de deux postes de résidents au secondaire et d'un poste de résident au primaire pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Préambule :

Le Principal explique que cette réduction des personnels enseignants se justifie par les pertes importantes d'élèves depuis plusieurs années qui entraînent de grandes difficultés financières (-180 élèves en 6 ans)

Année scolaire	Effectif collège
2004.2005	361
2005.2006	386
2006.2007	417
2007.2008	441
2008.2009	419
2009.2010	402
2010.2011	387
2011.2012	381
2012.2013	346
2013.2014	261

L'an dernier un travail a déjà été effectué au niveau budgétaire avec des réductions de quotités des personnels de l'internat, de deux postes sur l'externat (BCD, informatique) et une diminution importante du taux d'exonération accordé aux enfants du personnel (de 90 à 40%). Malheureusement, cette année la perte de 84 élèves oblige l'établissement à poursuivre son travail de recherche d'économies sur le budget pour éviter une grave crise.

Pour autant, le Principal est conscient de l'importance essentielle de la présence d'enseignants résidents du collège. Ils sont les garants d'un enseignement et de l'application des programmes français. Ils sont souvent une aide importante auprès de nos collègues recrutés locaux.

Seulement dans une période contrainte, le Principal propose leur diminution au sein du collège tout en étant lucide sur cette perte, mais fait confiance aux recrutés locaux pour continuer leur implication et aux parents pour continuer d'accorder leur confiance à



4/6

l'ensemble des personnels du collège qui chacun vis-à-vis de leurs missions mettent tout en œuvre pour la réussite des élèves.

Enfin, à partir d'hypothèses budgétaires sur une base de 210 élèves, il pense que la réduction du nombre de résidents est obligatoire pour anticiper et freiner la chute financière du collège. Selon ses projections, le départ de 3 résidents permettrait de fonctionner « normalement » 2 à 3 ans, en espérant par la suite une éventuelle relance économique du pays qui pourrait amener des autochtones à scolariser leurs enfants au collège et peut être envisagé une arrivée plus importante de personnes expatriées sur la ville et la région de Tuléar.

Dans le cas contraire, l'établissement serait en très grand danger dans les 2 années qui arrivent.

- **secondaire**

Tout d'abord le Principal explique que pour maintenir un suivi plus individualisé de nos élèves qui rencontrent pour la majorité de grandes difficultés scolaire, il maintiendra l'an prochain deux classes sur les niveaux 6° et 3°. Ces niveaux étant essentiels dans la réussite scolaire des élèves.

En ce qui concerne les suppressions, il indique que monsieur Posé enseignant d'histoire fait valoir son départ à la retraite un an avant la date officielle pour entre autre le « bien » de l'établissement. Le Principal salue publiquement ce geste tant dans sa dimension humaine que professionnelle.

Puis, il indique que l'autre poste soulève la question des mathématiques au collège. En effet, même si on n'avait pas eu besoin de supprimer des postes pour la prochaine rentrée, il aurait fallu s'interroger sur le nombre d'heures apporté par les enseignants résidents dans cette discipline par rapport à la chute des effectifs et la fermeture de deux classes à la rentrée prochaine.

Enfin, après un travail sur les référentiels, il confirme que tous les enseignants recrutés locaux garderont leur poste à la prochaine rentrée. Seules quelques quotités devraient évoluer légèrement à la baisse, et des vacataires auront peut être moins d'heures d'intervention en classes.

Dès lors, le taux d'encadrement expatrié/résidents serait de 50% (3/6).

Monsieur Carrié fait remarquer que le taux sera plus bas par rapport au nombre d'heures de cours des élèves, pour lui la moyenne serait d'environ 35 heures.

M. Turlan prend la parole pour exprimer ses craintes quant aux conséquences que pourraient avoir la suppression de postes d'enseignants supplémentaires au primaire. Il considère que, s'il est vrai que les réductions d'effectifs d'élèves entraînent des décisions de suppression de postes, le bon fonctionnement pédagogique d'une école nécessite un nombre minimum d'intervenants en dessous duquel il craint une baisse de qualité pédagogique du à un fonctionnement plus contraint. Concernant les titulaires de l'éducation nationale, il craint également une perte d'attractivité de l'école vis à vis des parents dans le cas de nouvelles réductions ainsi qu'un manque d'émulation au sein de l'équipe.

Avant le premier des deux votes, le Principal indique qu'à la demande d'un membre du conseil d'Etablissement, les votes auront lieu à bulletins secrets. Le Principal trouve cette demande intéressante car elle permettra à chacun de voter d'une manière totalement « sereine ».

Le résultat du vote pour la suppression de deux postes de résidents dans le secondaire est le suivant :



Pour 9 abstention 1 Contre 1

5/6

- **primaire**
- Situation 2013 (7 classes)
 - o Maternelle 50 élèves (moyenne 25 élèves/classes)
 - o Élémentaire 99 élèves (moyenne 20 élèves/classe)
- Projection 2014 (6 classes)
 - o Maternelle environ 40 élèves (moyenne 20 élèves)
 - o Élémentaire environ 80 (moyenne 21)

Ainsi, au primaire la suppression d'un poste de résident liée à celle d'une classe (passage de 7 à 6 classes), maintiendrait un taux « résident » à 46%. En effet, suite à cette réduction de classe, la décharge du directeur passerait de 0.5 à 0.75% de temps de présence en classe, s'ajouterait les deux autres postes de résidents pour un total de 2.75/6 (soit 46%).

Par ailleurs, élément très important dans cette hypothèse, il n'y aurait aucune suppression de poste parmi les enseignants recrutés locaux.

De plus, suite à une récente inspection de l'IEN, leurs qualités professionnelles acquises sur le « terrain » mais également lors des stages de formation continue et de leur restitution avec la démultiplication en établissement sont mises en valeur.

Le Principal précise que le conseil d'Ecole du 23 septembre a émit un avis favorable sur cette demande de suppression en votant : **12 pour, 1 absentions, 2 contre**

Le résultat du vote pour la suppression d'un poste de résident au primaire est le suivant :

Pour 9 Contre 2

4) Pédagogie

4.1 Programme Education à l'Orientation

Distribution et explication du PDMF 2013.



5) Questions diverses

5.1 Horaires du collège

Monsieur Carrié comprend la mise en place d'un intercour mais indique que cela rallonge le temps de présence au collège de 20 minutes par jour.

6/6

Le Principal lui répond que cela est réglementaire, que l'heure de cours se décompose de 55 minutes en classe et de 5 minutes d'intercour pour permettre aux élèves de rejoindre le cours suivant. Pour autant, il propose de réfléchir à un nouveau découpage de la journée de cours au collège, et souhaite réunir toutes les composantes du collège (enseignants, parents, direction, élèves) pour trouver une solution acceptée par tous.

5.2 - aménagement salles de cours.

Pour répondre à une demande des enseignants, le Principal confirme que des supports fixes seront mis dans les classes pour installer des vidéo projecteurs.

5.3 - règlement intérieur du conseil d'établissement.

Le principal distribue le règlement intérieur du Conseil d'Etablissement. Il demande aux membres de le lire pour éventuellement le modifier.

5.4 Aménagement de l'entrée du collège.

Dans un souci d'accès au collège, l'établissement vient de goudronner une des deux entrées du collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

Le Président du CE

Le Secrétaire de Séance

Jean-Philippe MOUD

Samuel DUCHESNE

